ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE DE BOUGIVAL

Arrêté de police N°55/2025 (ST) du 25 septembre 2025

Le Maire de la commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande formulée par Madame LEMORT Claudine de mettre en place une benne sur le parking situé rue de Bougival angle de la rue Eugène Pottier à Guesnain dans le but d'effectuer le retrait de végétaux.
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 *Madame LEMORT Claudine est autorisée à faire installer une benne à végétaux de manière provisoire sur le parking situé rue de Bougival angle de la rue Eugène Pottier à Guesnain* ***à compter du vendredi 26 septembre 2025 et pour une durée de 08 jours.***

ARTICLE 2 *La mise en place de la benne doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants.*

ARTICLE 3 *Toute benne pleine doit être relevée immédiatement, ou au plus tard à la fin de la journée. Le contenu de la benne reste sous l'entière responsabilité du permissionnaire qui après enlèvement de la benne s'assurera du nettoyage de la chaussée.*

ARTICLE 4 *Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.*

ARTICLE 5 *Madame LEMORT domiciliée 15 rue Eugène Pottier 59287 Guesnain*
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
25 septembre 2025

Le Maire,
Maryline LUCAS

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77
http://www.ville-guesnain.fr